

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le huit juillet à 19h15
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
8 juillet 2025

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Corentin Riou, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29
Présents : 22
Pouvoir : 2

Excusés : Catherine Letellier, Laurent Weinreich,

Votants : 24

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Delphine Besson, Julie Morin,

Pouvoirs :

Catherine Letellier a donné pouvoir à Sandrine Boire
Laurent Weinreich a donné pouvoir à Sylvestre Gout

Corentin Riou est désigné secrétaire de séance.

DEL2025_07_08

REMBOURSEMENT A L'ECOLE DU BON PASTEUR – FRAIS DE CARNAVAL

Chaque année la commune participe au frais de l'animation du carnaval des écoles publique et privée.
Cette année le carnaval s'est déroulé le 17 mars 2025.

L'école du Bon Pasteur ayant réglé la totalité de la facture pour l'animation de celui-ci. Il convient de rembourser à l'école du Bon Pasteur la participation de la commune à hauteur de la somme de 700 euros.

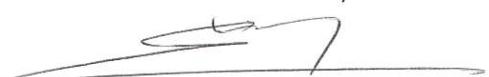
LE CONSEIL MUNICIPAL

Par : 23 pour
1 abstention

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer le remboursement de la somme de 700 euros à l'Ecole du Bon Pasteur

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Yves DESHAYES